



Message aux parents

Modifications au régime pédagogique pour l'année scolaire 2020-2021

Madame,
Monsieur,

Le ministre de l'Éducation nous a informés de modifications importantes en lien avec l'évaluation et le bulletin. Ces changements ***visent uniquement l'année scolaire en cours*** et sont directement liés aux réalités vécues dans nos différentes écoles en contexte de COVID-19.

Deux bulletins au lieu de trois

Afin de maximiser le temps d'enseignement et le soutien aux élèves et ainsi laisser davantage de place aux apprentissages, la première communication sera retardée et le nombre de bulletins sera réduit de 3 à 2.

Le premier bulletin comprenant l'évaluation de chacune des matières et des compétences vous sera transmis au plus tard le **22 janvier 2021**.

Le deuxième et dernier bulletin contiendra également une évaluation de chaque matière et de chaque compétence de cette année particulière et vous sera transmis au plus tard le **10 juillet 2021**.

Les résultats de chacun de ces bulletins compteront pour 50 % du résultat final.

Première communication

Les modifications aux bulletins repoussent la production de la première communication. Cette année, les écoles auront jusqu'au 20 novembre pour vous faire parvenir une première communication qui vous informera de la progression des apprentissages et du comportement de votre enfant.

Des épreuves ministérielles d'une durée réduite qui comptent pour 10 %

Le Ministère nous a aussi informés que les épreuves ministérielles de 4^e année, 6^e année et 2^e secondaire seront d'une durée réduite et qu'elles représenteront 10 % du résultat final (plutôt que le 20 % habituel).

Des informations spécifiques additionnelles vous parviendront au moment opportun en provenance de l'école de votre enfant.

L'équipe du Service éducatif

2020-10-19